



┌ CFVU DU 08.07.2022 ┐

PARTIE – AVIS

11/ MISE EN PLACE DU DIU PROFESSEURS ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION STAGIAIRES – ENTREE DANS LE METIER

11.01 – Mise en place du DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires –
Entrée dans le métier

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

Avis de la CFVU sur la mise en place d'un DIU « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » pour la formation des fonctionnaires stagiaires à mi – temps à compter de la rentrée 2022

Organisation de la formation des lauréats des concours nouvelle formule : lauréats issus d'autres Masters que les MEEF

Il s'agit d'une démarche conduite par le réseau de Inspé et qui tiendra compte des déclinaisons locales : **DIU (Diplôme Inter-Universitaire) « Entrée dans le métier »**.

- Le réseau des Inspé propose la mise en place d'un DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » à destination des lauréats des concours non titulaires d'un MEEF

- La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

- Pour l'académie de Lyon, l'Inspé académique porterait le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier » et propose à notre validation le cadrage du Réseau des Inspé, voté par le conseil d'institut du 10 mai 2022, par la CFVU de l'UCBL-Lyon 1 le 17 mai 2022 et par la CFVU de l'UJML le 28 juin 2022.

- Les déclinaisons locales des cadres nationaux ont été présentées à l'Inspé en CRDF le 16 juin 2022 puis en Conseil d'institut du 28 juin 2022 pour validation.

Contenus :

- Une proposition adaptée pour les parcours premier et second degré et encadrement éducatif.

- Une formation qui permet au fonctionnaire stagiaire de développer les compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013).

- Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022. L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun et des dispositifs de formation fortement liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie.

- Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation. De plus, elle comprend une formation :

- À la laïcité et aux valeurs de la République
- À la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- À l'égalité filles-garçons ;
- Au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ.

- Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

Pour information : Le cadre national a déjà été approuvé avec 24 votes favorables, à l'unanimité des votants, le 10 mai 2022 en Conseil d'Institut de l'Inspé.